



Direction Générale des
Services du Département
Direction de la Culture

Service patrimoine

Affaire suivie par : Emmanuelle Martinon
Poste: 01 61 37 36 95

2011-CG-3-3259

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE L'ABSIDE DE LA CHAPELLE DE LA CITÉ SCOLAIRE HOCHÉ À VERSAILLES

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		
Secteur d'intervention	Culture		
Sous-secteur	Patrimoine culturel		
Programme	Travaux monuments historiques et objets mobiliers		
Données financières	A.P. 05S	CP 2011	
Montant actualisé :	602 000 €	60 351 €	
Montant déjà engagé :	601 520 €	0 €	
Montant disponible :	480 €	60 351 €	
Montant réservé pour ce rapport :	54 655 €	0 €	
Augmentation de l'A.P. prévue à la D.M.1.		54 175 €	

AP	Crédits antérieurs	CP 2011	CP 2012	CP 2013
602 000 €	511 088 €	60 351 €	30 561 €	0 €

Afin de poursuivre son soutien à la chapelle de la cité scolaire Hoche à Versailles, il vous est proposé d'attribuer une aide de 54 655 € à la Ville de Versailles, pour la restauration de l'abside du monument, qui permettra d'achever la restauration de cet édifice classé, fleuron de l'architecture baroque et religieuse du XVIII^{ème} siècle.

Par le présent rapport, il vous est proposé de soutenir des travaux complémentaires portant sur l'abside de l'édifice, permettant ainsi d'achever la restauration intérieure de la chapelle de la cité scolaire Hoche.

Classée monument historique par arrêté du 19 août 1926, édifée au cœur de l'établissement, la chapelle du couvent de la Reine fait partie intégrante des biens immobiliers de la cité scolaire Hoche. Cet ensemble patrimonial majeur, fleuron de l'architecture baroque et religieuse du XVIII^{ème} siècle, a été réalisé par l'architecte Richard Mique sur l'initiative de la Reine Marie Leeczinska. Achevée en 1774, la chapelle présente l'aspect d'un temple antique avec des colonnes cannelées et ornées de chapiteaux ioniques.

Fermé au public depuis de nombreuses années pour cause d'insécurité, ce monument menaçait de péril. Après vingt ans d'éclaircissements juridiques et de négociations, les premiers travaux de restauration ont été initiés en 2008, permettant ainsi d'assurer la sauvegarde de ce monument remarquable.

La restauration générale de la chapelle comprend :

- une tranche ferme portant sur la restauration du péristyle et de la couverture ;
- une 1^{ère} tranche conditionnelle portant sur les façades latérales ;
- une 2^{ème} tranche conditionnelle consacrée aux travaux intérieurs (hors rotondes).

La maîtrise d'ouvrage en a été confiée à la Ville de Versailles par convention du 21 juin 2007 signée entre la Ville, la Région et le Département.

Le coût de cette restauration générale s'élève à 2 734 182 € H.T., financés à hauteur de :

- 33 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.),
- 33 % par la Région Ile-de-France,
- 11 % par la Ville de Versailles,
- 1 % par l'association des anciens élèves du lycée Hoche,
- 22 % par le Département, qui a apporté 601 520 € par délibération du 23 mars 2007.

Des travaux complémentaires sur l'abside n'avaient pu être pris en compte dans le projet d'origine car les crédits alloués à l'époque ne le permettaient pas. Ces travaux restent nécessaires pour permettre l'achèvement complet de la restauration intérieure de la chapelle.

La restauration de l'abside, objet du présent rapport, est proposée dans la suite des travaux de la 2^{ème} tranche conditionnelle de la restauration de la chapelle.

L'abside jouxte les deux rotondes encadrant la tribune de la Reine. Les baies de l'abside permettaient aux religieuses d'assister aux offices depuis les rotondes qui étaient leur espace réservé. Actuellement bouchées, ces baies seront rouvertes et pourvues de grilles en fer forgé comme à l'origine, pour restituer cette transparence.

La restauration de cette abside comprend :

- la reconstitution des murs d'allège des baies,
- la restauration de la tribune de la Reine et du local inférieur,
- la restauration des marbres du dallage, du maître autel, du bénitier,
- la restauration des vitres, panneaux de bois et grilles en fer des baies,
- des travaux de menuiserie dans la sacristie ouest,
- des travaux de peintures sur les panneaux, les grilles, les parois et les plafonds,
- la pose de rideaux,
- la réfection de l'installation électrique et de l'éclairage.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux complémentaires sera assurée par la Ville de Versailles.

Afin de permettre leur réalisation durant l'été 2011, à la suite de ceux déjà engagés, une autorisation de commencement anticipé a été délivrée à la Commune de Versailles par courrier du 25 juillet 2011.

Le coût de ces travaux complémentaires s'élève à 248 430 € H.T. Les partenaires sont sollicités pour apporter une aide à cette opération dans la proportion de celle qui a été apportée pour les trois premières tranches.

Pour permettre l'achèvement de la restauration intérieure de la chapelle, il vous est proposé de soutenir la restauration de l'abside, en octroyant une aide à hauteur de 22 % du montant subventionnable, soit **54 655 €**.

En conséquence, le montant de l'autorisation de programme dédiée à ce monument sera augmenté à l'occasion de l'examen de la Décision Modificative 1 prévu en novembre prochain.

Les modalités de paiement sont celles arrêtées par le Conseil général le 17 décembre 2010, dans le cadre de la délibération portant adoption du budget primitif pour 2011.

Le Département conclura une convention avec la Commune de Versailles, selon le document joint en annexe.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :